

PROJET PEDAGOGIQUE ET DE FONCTIONNEMENT

ACCUEIL DE LOISIRS ARC EN CIEL



SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE : PROJET PEDAGOGIQUE

1. Les finalités du projet éducatif du territoire.....p3
2. Les axes d'améliorations du PEDT.....p3
3. Les intentions pédagogiques de l'équipe.....p4
4. Accompagnement de la vie de l'élève.....p5
5. Eveil, développement de l'enfant et parentalité.....p6
6. Mutualisations des pratiques.....p8
7. Epanouissement de l'enfantp9
8. Amélioration des conditions de vie des familles et leurs enfants.....p12

2^{ème} PARTIE : PROJET DE FONCTIONNEMENT

1. Description de la structure.....p13
2. Horaires d'ouverture.....p13
3. Tarification.....p14
4. Encadrement et équipe d'animation.....p14
5. Conditions d'inscription.....p15
6. Organisation des accueils.....p16
7. Organisation des équipes et projets d'animation.....p22
8. Sorties, stages et séjours.....p23
9. Partenariats.....p23
10. Valorisation et communication.....p24
11. Fiches Projet et d'évaluation.....p25
12. Annexes.....p26

1. LES FINALITES DU PEDT:

- Former des esprits critiques, ouverts sur le monde et engagés dans la vie sociale.
- Sensibiliser les adultes à prendre en compte la dimension éducative dans leurs relations avec les enfants et les jeunes
- Sensibiliser les adultes à passer du temps pour et avec les enfants et les jeunes
- Développer les valeurs de citoyenneté, de solidarité, d'égalité pour une meilleure cohésion sociale.

2. LES AXES D'AMELIORATION DU PEDT

Axe 1: Respecter les temps et les rythmes des enfants et des jeunes, notamment pendant les périodes scolaires

Axe 2: Mettre en cohérence les différentes ressources éducatives.

Axe 3: Favoriser L'ouverture: accès à la diversité, à la nouveauté – Encourager la prise d'initiative et la responsabilité.

Axe 4: Favoriser la cohésion social

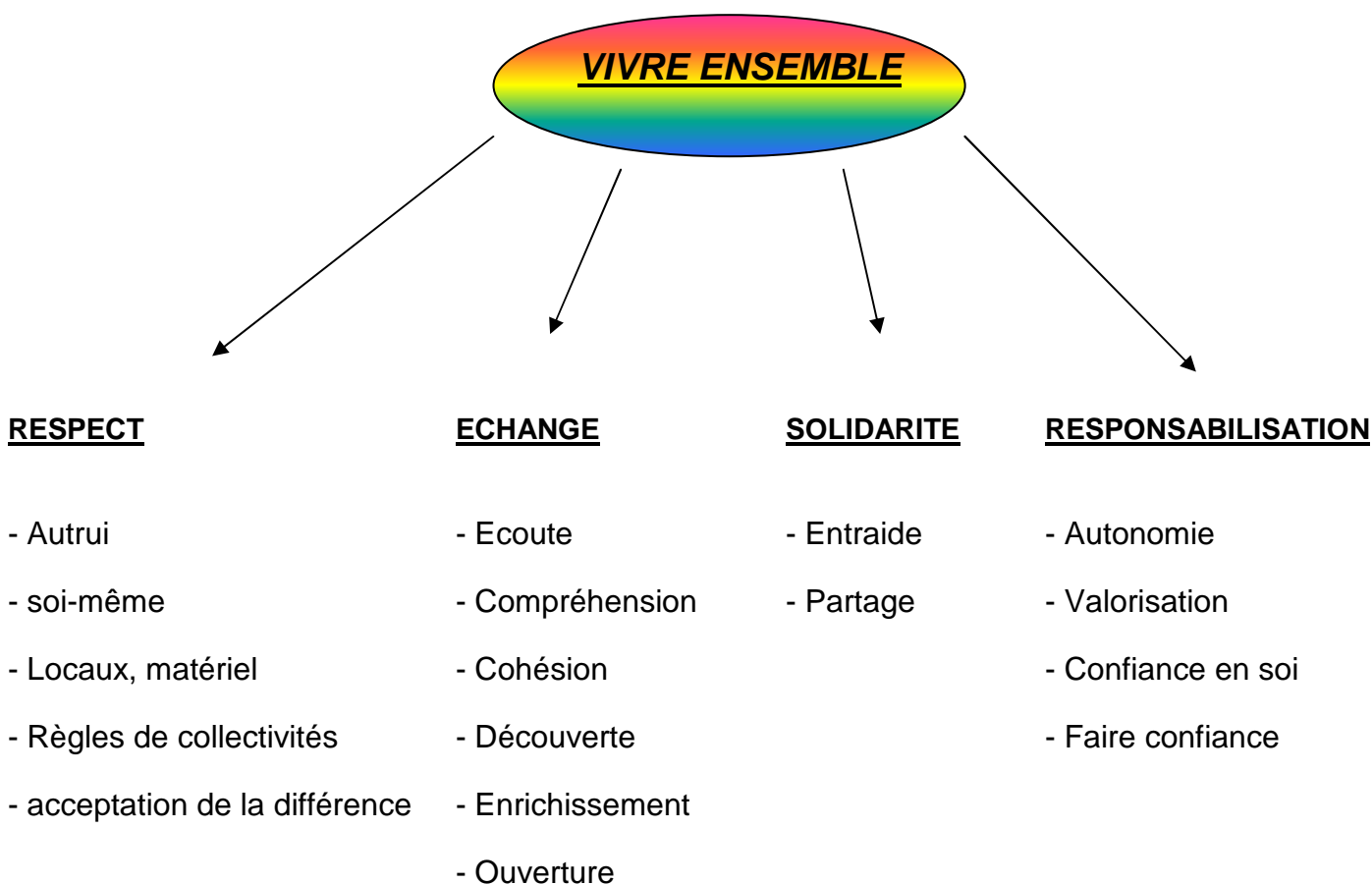
3. LES INTENTIONS PEDAGOGIQUES DE L'EQUIPE D'ANIMATION

L'accueil de loisirs est avant tout une structure collective dans laquelle chaque enfant qui la fréquente évolue et grandit.

Pour cette raison, l'équipe a voulu prioriser son action sur la notion du « *vivre ensemble* ».

Cette notion est déclinée en intentions pédagogiques qui guideront les animateurs dans leurs actions quotidiennes, en parallèle des objectifs définis dans le projet.

Ces intentions sont exposées dans le schéma suivant :



Les axes d'amélioration précités se déclinent en domaines prioritaires, en objectifs généraux et pédagogiques ainsi qu'en actions, développés dans le projet pédagogique de la structure « Arc-en-ciel ».

Les actions développées dans le projet de structure prennent en compte les nouvelles organisations périscolaires tout en redéfinissant la spécificité du temps extrascolaire.

OBJECTIF GENERAL:

Renforcer la qualité du parcours scolaire de l'élève et du parcours périscolaire de l'enfant.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE:

Améliorer les échanges entre les équipes enseignantes et l'équipe d'animation.

ACTIONS :

- Etablir une transmission orale des informations en début et fin de journée entre ATSEM et les animateurs pour l'école maternelle, et avec l'équipe enseignante pour l'école élémentaire.
- Transmission du document de déclaration d'accident aux enseignants et ATSEM.
- Transmission des listes des enfants participants aux TAPO aux enseignants.
- Prévoir un temps de réunion en début d'année scolaire avec les enseignants, les ATSEM et l'équipe périscolaire de chaque école.
- Anticiper l'accueil d'enfants porteurs de handicap par une participation du responsable de service aux équipes éducatives.

OBJECTIF GENERAL :

Répondre aux besoins fondamentaux des enfants accueillis en étant attentif à l'individu et au groupe, dans un cadre adapté et sécurisé.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES:

- ❖ Individualiser au maximum l'accueil de chaque enfant malgré les contraintes inhérentes à la collectivité.
- ❖ Mettre en place une organisation adaptées aux besoins et envies des enfants.
- ❖ Prendre en considération l'environnement social et familial de l'enfant.
- ❖ Sensibiliser les enfants à la morale civique, à la solidarité et au respect de l'environnement. Leur inculquer les notions de règles collectives

ACTIONS :

- Respecter les taux d'encadrement définis par la réglementation
- Un animateur reçoit les familles à la réception de l'accueil de loisirs afin de les accueillir individuellement.
- Chaque animateur se rend disponible pour les échanges avec les familles sur les temps d'accueil
- Aménager les locaux en différents espaces de jeux (Salle *relax*, salle de manipulation, salle d'expression, atelier) afin de mieux répondre aux envies des enfants.
- Rédiger un règlement de l'accueil de loisirs et pour chaque salle de jeux afin de créer un cadre sécurisant pour les enfants.
- Le directeur de la structure reçoit les nouveaux arrivants lors d'un entretien permettant de définir les conditions d'accueil de l'enfant en lien avec les parents.
- Organiser une porte ouverte de l'accueil de loisirs en fin d'année scolaire, permettant de préparer celle à venir.
- Impliquer les enfants et les animateurs dans la salubrité et le rangement du matériel et des locaux.

ACTIONS SPECIFIQUES A L'EXTRASCOLAIRE:

- Former les animateurs stagiaire afin d'assurer la sécurité physique et affective des enfants.
- Organiser des temps conviviaux entre équipe d'animation, enfants et parents, partenaires locaux, sur plusieurs temps de fin de vacances (vacances de printemps, juillet, août).
- Faciliter l'accès des familles au projet de structure et au règlement intérieur par une mise à disposition papier, ainsi que sur le site internet de la ville.

6. MUTUALISATION DES PRATIQUES

OBJECTIFS GENERAL :

Entretenir et développer la démarche de coopération entre les différents acteurs

OBJECTIF PEDAGOGIQUE :

Favoriser les échanges avec les partenaires tout au long de l'année.

ACTIONS :

- L'équipe d'animation mettra en place un planning d'activités permettant les échanges avec la crèche, la médiathèque et les séniors, tout au long de l'année.
- Les animateurs participeront à l'organisation des fêtes communales (carnaval, fête de la musique, semaine du temps de l'enfant...) conjointement avec les organisateurs.
- Un référent sera défini sur chaque projet pour suivre l'organisation et initier les échanges avec les partenaires.

ACTIONS SPECIFIQUES A L'EXTRASCOLAIRE:

- Mise en place d'une « passerelle » avec l'Espace jeunes 2 demi-journées par petites vacances et durant juillet. Avec nomination de référent par structure.
- Mise en place d'un planning annuel d'échanges avec la crèche, la médiathèque et les séniors, des partenaires du monde économique et associatif, durant les petites et grandes vacances. Nomination de référent. Création de fiche projet commune lorsque cela est possible ou nécessaire.
- Echanges avec d'autres accueils de loisirs.
- Se coordonner entre péri et extrascolaire pour les projets de participation aux animations communales.
- Echanger les informations et données entre périscolaire, extrascolaire, espace-jeune (prestataires, programmes, gestion du personnel).
- Travailler par équipes pour la préparation des programmes des ateliers et sorties.
- Trouver des temps et créer des outils de contrôle, d'analyse et de régulation des actions. Outils communs au périscolaire, à l'extrascolaire, à l'espace-jeune. Formaliser une grille d'évaluation de : la cohérence, la conformité, la pertinence et l'efficacité entre finalités et actions. Organiser un temps d'échange (retour) après chaque action commune avec une autre structure.

7. EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

OBJECTIF GENERAL 1 :

Développer la curiosité, l'expression corporelle et orale à travers la mise en place d'activités ludiques et variées.

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Permettre à l'enfant de choisir parmi une gamme de loisirs variés.

Permettre aux enfants d'être créatif, stimuler la diversité des expressions.

ACTIONS :

- Proposer un large choix d'activités sur le programme d'animation
- Aménager l'accueil de loisirs en plusieurs espaces de jeux
- Laisser l'enfant choisir son activité au gré de ses envies et de sa curiosité.
- Ouvrir des espaces d'expression propres aux enfants.
- Faciliter la prise en charge à l'accueil de loisirs des enfants pratiquant une activité extérieure.
-

ACTIONS SPECIFIQUES A L'EXTRASCOLAIRE:

- Donner une orientation à chacune des vacances grâce à une action dominante déterminée en équipe d'animation ou par le service enfance-jeunesse (projet thématique débouchant sur un temps spécifique - temps fort, échange,-).
- Distinguer les temps de garde (temps ouvert aux arrivées et départs des enfants) et d'animation (temps fermés aux arrivées et départs, mais dédiés aux projets d'animation).
- Sur les temps de garde, organiser l'accueil de loisirs sur la même organisation que les temps périscolaire (espaces de jeux organisés en : salle détente, salle de manipulation, salle d'expression, et 1 atelier le soir - en fonction des effectifs -).
- Sur les temps d'animation, donner la possibilité aux enfants de choisir entre : 1/ des ateliers créatifs ou actifs, 2/ un espace détente, 3/ un temps de sortie et balade, ou de stage.
- Mise en place d'un programme des ateliers créatifs ou actifs en fonction de 3 « pôles d'activités » : 1/ jeux actifs, 2/ expressions vivantes (théâtre, danse, chants,..), 3/ ateliers loisirs créatifs : motricité fine, ateliers manuels, arts et communication.

- Proposer une diversité dans les propositions de sorties ou stages, le plus possible en lien avec l'orientation choisie pour la période.
- En période de forte affluence (début juillet), organiser les temps de garde et d'animation en deux groupes distincts : maternel et élémentaire, en gardant cependant un même lieu pour les arrivées et les départs.

OBJECTIF GENERAL 2 :

Participer à l'enrichissement personnel de chaque enfant en lui proposant des pratiques différentes de celles de son environnement familial.

OBJECTIF PEDAGOGIQUE :

Permettre à l'enfant l'accès à des activités nouvelles

ACTIONS :

- Proposer un programme de TAPO riche, varié et qui se renouvelle.
- Recruter une équipe d'animation avec des compétences diverses et variées.
- Faire appel à des intervenants extérieurs avec des compétences spécifiques, afin d'élargir la gamme de loisirs.

ACTIONS SPECIFIQUES A L'EXTRASCOLAIRE:

- L'équipe de direction organisera des sorties stages et séjours afin de permettre à l'enfant de sortir de son cadre quotidien.
- S'appuyer sur les compétences et connaissances spécifiques à chaque animateur.
- Développer des rencontres avec des partenaires extérieurs (associations, métiers, personnalités).

OBJECTIF GENERAL 3 :

Encourager l'initiative et la participation des enfants à la vie locale.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- ❖ Permettre à l'enfant de faire des choix et les accompagner dans leur prise de décision.
- ❖ Valoriser les actions menées par les enfants.

ACTIONS :

- Proposer des projets divers au sein de l'accueil de loisirs et à l'extérieur.
- Laisser libre choix aux enfants pour s'inscrire aux différentes activités.
- Publication d'articles dans la presse locale (Ouest France et journal communal « Acignolais ») afin de communiquer sur les activités des enfants au sein de l'accueil de la structure.
- Organiser un temps fort en fin d'année scolaire pour les familles afin de mettre en avant les ateliers périscolaires.

ACTIONS SPECIFIQUES A L'EXTRASCOLAIRE:

- Organiser des temps avec les familles permettant un retour sur les activités menées.
- Solliciter l'avis des enfants et parents en fin des stages et séjours grâce à une grille synthétique des avis (« smiley » : ce que j'ai aimé, ce que je n'ai pas aimé, je me suis senti : en sécurité, pris en charge, c'était bien/mal organisé, ce que j'ai fait correspond à ce que l'on m'avait dit avant l'activité).
- Impliquer les enfants dans la communication et la valorisation des actions : bulletin, expositions (dans le pôle enfance, dans Acigné –commerces, établissements publiques et associatifs, panneaux libres et mobiles), journal d'enfants.
- Participation des enfants à des animations ou évènements de la ville grâce à des ateliers et actions.
- A partir de 4 ans (classe MS) : choix des ateliers d'animation par les enfants, aidés par leurs parents et les animateurs, à leur arrivée au pôle enfance, sur un tableau d'inscription.
- Participation des enfants et encouragement à participer aux tâches de la vie quotidiennes de la structure sur site ou en séjour.

8. AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES ET LEURS ENFANTS

OBJECTIF GENERAL :

Permettre l'accès aux services et aux loisirs pour tous les enfants – Favoriser la mixité sociale.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- ❖ Mettre en place une organisation répondant aux rythmes et besoins des familles
- ❖ Permettre à chaque usager d'accéder aux différentes offres de loisirs.

ACTIONS :

- Mise en place d'un service de récréation, de 16h à 16h30, gratuit pour les familles.
- Gratuité des TAPO
- Aider l'accueil des enfants en situation spécifique notamment par la mise en place d'un protocole d'accueil individualisé en cas de handicap ou d'allergie.
- Assurer le suivi des enfants en difficulté ou en situation spécifique par une veille attentive et la transcription des observations dans le cahier de liaison.
- Mettre en place un système d'affichage dans le hall de l'accueil de loisirs, afin d'informer les familles des différents projets d'animations.

ACTIONS SPECIFIQUES A L'EXTRASCOLAIRE:

- Pour l'accueil sur site, les stages et séjours : politique tarifaire établie en fonction du quotient familial.
- Mettre à disposition des enfants et des parents les programmes des temps d'animation, par semaine, dans le hall d'arrivée.
- Organiser des sorties sans supplément tarifaire chacune des semaines.

L'équipe d'animation s'engage à suivre les objectifs définis dans le projet pédagogique afin d'offrir un accueil adapté et de qualité à chaque enfant et leur famille.

PROJET DE FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

L'accueil collectif de mineurs « Arc-en-ciel » est un accueil de loisirs sans hébergement qui dépend du service enfance-jeunesse de la mairie d'Acigné. Il est divisé en deux temps bien distinct :

- **Un accueil de loisirs périscolaire** ouvert durant les périodes scolaires avant et après l'école, le mercredi après-midi et lors des TAPO (temps d'ateliers périscolaires organisés) sur le temps méridien. Il est dirigé par Emilie Quéguiner, titulaire d'un BPJEPS loisir pour tous, coordination d'un service périscolaire.
- **Un accueil extrascolaire** ouvert à chaque période de vacances scolaires. Il est dirigé par Jean-Claude Fouquet, titulaire d'un BAFD, conjointement avec Emilie Quéguiner.

2. HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil de loisirs périscolaire est ouvert :

- Le matin de 7h30 à 8h40. Accueil des familles entre 7h30 et 8h15. Le mercredi matin la garderie est ouverte entre 7h30 et 8h50. L'accueil des familles se fait entre 7h30 et 8h40.
- Le soir, récréation entre 16h et 16h30. Garderie du soir entre 16h30 et 18h45. Accueil des familles entre 16h et 18h45.
- Le mercredi après-midi entre 12h et 18h45. Accueil des familles entre 13h15 et 14h15 et entre 16h30 et 18h45.
- Lors des TAPO, pas d'accueil de famille, les enfants déjeunent au REM (restaurant d'enfants municipal).

L'accueil de loisirs extrascolaire est ouvert de 7h30 à 18h45, tous les jours, sauf week-end et jours fériés.

3. TARIFICATION

➤ Tarifs d'accueil

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil municipal. Le quotient familial défini par la CAF est appliqué pour la détermination des tarifs au Restaurant d'Enfants Municipal et à l'accueil de loisirs « L'arc en Ciel ».

En cas de retard, une pénalité est appliquée. Ce tarif est recalculé chaque année.

→ Voir tableaux des tarifs en annexe

➤ Tarifs des activités

La participation communale est fixée à hauteur de 30% du coût de l'activité pour les activités suivantes : grandes sorties, stages et séjours.

Pour les petites sorties, à savoir celles engendrant des frais autres que les charges de personnel (transport, billet d'entrée) mais ne dépassant pas un coût de 10€¹ par enfant (type piscine, patinoire, cinéma) un tarif est fixé chaque année par délibération du conseil municipal.

Les activités sont annulées si l'effectif est inférieur à 75% de l'effectif prévu.

➤ Facturation

Le paiement se fait sur facturation établie mensuellement, en dehors des séjours, stages et sorties à la journée, pour lesquels le règlement est demandé dès l'inscription.

4. ENCADREMENT ET EQUIPE D'ANIMATION

1. Taux d'encadrement

Lors des temps périscolaires, les conditions d'encadrement sont de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6ans, conformément à la réglementation de la DDCSPP.

Lors des vacances scolaires, le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

2. Composition de l'équipe périscolaire

- Garderie du matin : 2 animatrices BAFA ou équivalent. 1 animatrice BPJEPS et 1 animatrice BAFA en renfort pour le mercredi.

- Récréation : 3 agents BAFA ou équivalent 2 ATSEM et 1 agent sans qualification pour les enfants d'âge maternel. 5 agents pour les enfants de l'école élémentaire.
- Garderie du soir : 1 animateur BAFA, 5 animateurs BAFA ou équivalent, 1 animatrice sans qualification et 1 directrice BPJEPS.
- Etudes surveillée : 2 animatrice BPJEPS et 1 animatrice BAFA.
- TAPO : 1 animatrice BPJEPS ou 1 intervenant extérieur par atelier, pour 10 à 18 enfants, en fonction de la nature de l'atelier.
- Mercredi après-midi : 1 directrice BPJEPS, 1 animateur BAFA, 6 animateurs BAFA ou équivalent et 1 animatrice sans qualification.

3. Composition de l'équipe extrascolaire

L'équipe est composée d'un directeur et d'une équipe d'animation constituée de minimum 50% de personnes qualifiées. Elle peut accueillir 50% d'animateurs stagiaires dont 20% maximum de personnes sans qualification.

5. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Fiches sanitaires

Pour les 2 types d'accueil, l'enfant doit être scolarisé et propre. Une fiche sanitaire d'inscription doit être remplie par les parents avant toute fréquentation des services et à renouveler tous les ans ou à chaque modification d'information. Ces fiches sont à rendre à la mairie et répertoriées dans un fichier informatique disponible dans le bureau de la direction du pôle enfance. Les fiches originales sont classées et placées dans l'armoire de l'infirmerie du REM. Des copies sont également mises à disposition dans chaque école.

2. Modalités d'inscription

Pour l'accueil périscolaire, il n'est pas demandé d'inscription au préalable. Elle se fait au jour le jour, exception faite du mercredi après-midi. Il est demandé aux familles de remplir un coupon d'inscription disponible sur le site de la ville ou à l'accueil de la mairie pour les formats papier, minimum 7 jours avant la date souhaitée.

Pour l'accueil extrascolaire, une date butoir est donnée 7 jours avant les vacances scolaires et 15 jours avant les vacances d'été. Les parents peuvent inscrire leurs enfants via le formulaire en ligne disponible sur le site de la ville, soit par coupon d'inscription disponible à l'accueil de la mairie. D

Dans tous les cas, ce sont les agents de l'accueil de la mairie qui gèrent les inscriptions. Elles transmettent par la suite un cahier répertoriant toutes les inscriptions au directeur de l'accueil de loisirs. Les animateurs peuvent ainsi vérifier la conformité des inscriptions en accueillant les familles chaque jour.

1. Accueil de loisirs périscolaire

➤ **Garderie du matin** : 2 animatrices accueillent les familles dans la salle du rez-de-chaussée du pôle enfance et mettent à disposition des jeux pour les enfants. Une des animatrices pointe les enfants qui arrivent à l'aide de la badgeuse. Elles prennent en compte les informations données par les parents afin de les transmettre aux ATSEM ou enseignants. A 8h15, elles quittent le pôle enfance afin d'accompagner les enfants jusqu'aux écoles. Les enfants de l'école élémentaire sont déposés au portail tandis que les maternels sont accompagnés jusque dans leur classe. Les animatrices transmettent aux ATSEM l'organisation de la journée des enfants pour les inscriptions à la cantine ou garderie. Elles font le lien entre les parents et l'école.

Une des animatrices se charge ensuite de récupérer les fiches de cantines auprès des instituteurs de l'école élémentaire afin de les transmettre au chef cuisinier du REM.

➤ **TAPO** : Suite à la distribution par voie de cartable des plaquettes détaillant le programme des ateliers du cycle à venir, les familles inscrivent leurs enfants via le formulaire en ligne disponible sur le site de la ville. La coordinatrice se charge de gérer les inscriptions et les répertorie ensuite dans des cahiers distribués dans chaque école. A 11h45, elle fait l'appel des CE2-CM2 pour les emmener sur les différents lieux d'activités pour 12h et retourne les récupérer à 12h45 pour les emmener au REM. Pendant ce temps, elle regroupe les CP-CE1 après le déjeuner et les accompagne aux ateliers pour 12h50. Elle retourne les chercher à 13h35.

Pour les maternels, les appels sont fait par les ATSEM ou les agents périscolaires. Les ateliers se déroulent dans les classes ou salles dédiées aux TAPO des écoles maternelles.

Les TAPO se déroulent sur 6 séances, les enfants s'inscrivent pour le cycle entier afin d'assurer un suivi des activités.

➤ **Récréation** : Pour les maternels, 1 ATSEM et une animatrice accueillent les enfants inscrits, dans une salle dédiée à la récréation de l'école maternelle. Les ATSEM déposent les enfants et donnent les informations à transmettre aux parents. L'animatrice se charge de l'accueil des parents et vérifie l'identité des personnes ainsi que l'existence d'une autorisation parentale si ce n'est pas un des deux parents qui récupère l'enfant. L'ATSEM surveille le groupe et met des jeux à disposition pour les occuper durant cette demi-heure. Les enfants encore présents sont accompagnés à la garderie du soir par les deux animatrices.

Les élémentaires quant à eux restent dans la cour de l'école élémentaire en attendant la personne qui les récupère. Deux animateurs sont chargés de la surveillance de cour. Deux animatrices sont chargées de vérifier les sorties des enfants en s'appuyant des cartes de sorties scolaires. Une animatrice gère les inscriptions de l'étude surveillée. A 16h20, un animateur fait l'appel des enfants allant à la garderie. A 16h30, trois agents restent à l'école pour l'étude surveillée et deux animateurs rejoignent le groupe de maternels pour accompagner les enfants jusqu'au pôle enfance.

➤ **Garderie du soir** : Les enfants de maternelle inscrits à la garderie du soir sont regroupés dans la salle de motricité de l'école maternelle par les ATSEM. 4 animatrices échangent avec les ATSEM afin de faire le lien avec les parents et pouvoir leur transmettre les informations si nécessaire. Elles les comptent et les emmènent ensuite au pôle enfance où ils profitent d'un temps de récréation avant l'arrivée des plus grands. Les enfants de l'élémentaire profitent du temps de récréation de 16h à 16h30 dans la cour de l'école avant de rejoindre le pôle enfance. En arrivant à la garderie, ils s'installent pour prendre le goûter. La halte garderie occupant une des salles du rez-de-chaussée, la répartition se fait comme telle : Les PS, MS, CE2, CM1 et CM2 goûtent au rez-de-chaussée et les GS, CP et CE1 à l'étage. Lorsque la halte garderie ferme ses portes, les enfants peuvent alors profiter de l'ensemble de la structure.

Afin de mieux répondre aux besoins et envies des enfants, l'espace est réparti en différents lieux de vie. Une salle calme, au rez-de-chaussée, pour les dessins, puzzles, lectures, une salle des manip,' également au rez-de-chaussée, regroupant les jeux d'imitation, de constructions et de société, une salle d'expression à l'étage pour les ateliers plus dirigés et les jeux type mimes, théâtre, danse... Dans un premier temps les enfants sont invités à s'aérer dans la cour le temps que le nettoyage des salles soit fait et que la Halte garderie libère la salle calme. A partir de 17h15, les enfants sont libres de choisir où ils veulent aller jouer, les animateurs sont répartis dans les 3 salles et la cour, en fonction des effectifs. Leur mission étant de surveiller les enfants, répondre à leurs attentes, accueillir et guider les parents.

La directrice reste à la réception pour accueillir les familles, répondre à leurs questions et faire le lien avec les écoles.

Elle doit également rester vigilante sur les déplacements des enfants et vérifier l'identité des personnes qui récupèrent les enfants lorsque ce n'est pas les parents qui se présentent.

Les départs des animateurs sont échelonnés : 3 animatrices à 18h, 1 à 18h15, 2 à 18h30 et 1 animateur et la directrice à 18h45.

➤ **Etude surveillée** : A 16h30, les enfants commencent par prendre leur goûter. Ensuite, les 3 animatrices se répartissent les enfants comme tel : 1 animatrice avec les CP et CM2, 1 animatrice avec les CE1 et CM1 et 1 animatrice avec les CE2. Cette organisation peut être modifiée en fonction des effectifs. A 17h30, les parents sont autorisés à venir chercher leurs enfants dans les classes. A 17h45, ceux qui n'ont pas été récupérés sont amenés à la garderie du soir.

➤ **Mercredis après-midi** : A 12h, six animateurs se rendent dans les 3 écoles afin de récupérer les enfants inscrits à l'accueil de loisirs l'après-midi et se rendent tous à la cantine pour le repas. Les petits sont installés à table, les enfants à partir de la grande section, passent au self pour prendre leur plateau. Les animateurs sont divisés en deux services. Les animateurs qui prennent en charge les enfants qui vont à la sieste déjeunent en premier avec 2 encadrants des plus grands, pendant que les autres surveillent la prise de repas des enfants puis inversement. Le second groupe de surveillance gère le débarrassage des enfants. Les plus petits sont les premiers à quitter le REM, afin de pouvoir se préparer au coucher dans le calme. La sieste est obligatoire pour les enfants de petite section. Les plus grands rejoignent ensuite le pôle enfance et profitent d'un temps de jeux libres. Les parents ont la possibilité de déposer leurs enfants après le repas entre 13h15 et 14h15.

Sur le même principe que la garderie du soir, les enfants peuvent circuler au sein de la structure pour accéder aux différents espaces de jeux (salle calme, salle des manip', salle d'expression ou cour), en fonction de leur envie. Les animateurs utilisent ce temps pour proposer différentes activités plus dirigées durant l'après-midi. Un premier temps d'atelier est proposé entre 14h30 et 15h30 et un second temps entre 17h et 18h. Les ateliers sont organisés en fonction des différents projets d'animation menés sur l'ensemble de l'année scolaire. Le levé de sieste se fait de façon progressive et au plus tard à 15h45.

A 16h, un goûter est proposé aux enfants répartis dans les différentes salles, laissant la salle calme en priorité aux petits qui se lèvent de sieste pour un réveil en douceur. Une partie des animateurs ont une pause de 30 min entre 15h30 et 16h30, en fonction de leur horaire de départ. A partir de 16h30, les parents peuvent venir chercher leurs enfants jusqu'à 18h45. Les animateurs sont de nouveaux répartis dans les 3 salles et la cour. Un encadrant est prévu à la réception pour accueillir les familles, pointer les enfants avec la badgeuse, répondre aux questions et faire le lien avec les écoles.

LES MERCREDIS APRES-MIDI A L'ACCUEIL DE LOISIRS

12h-13h15	Appel dans les écoles puis repas au REM			
13h15-14h	Inscriptions aux ateliers / sieste pour les plus petits			Arrivées échelonnées des enfants jusqu'à 14h15. Choix et inscriptions aux ateliers.
14h-14h30	<u>Salle calme</u> Lecture, dessins, puzzles...	<u>Salle des manipulations</u> Voitures, jeux de constructions, poupées, cuisine, jeux de société...	<u>Salle d'expression ou cour</u> Théâtre, mimes, danse, chants, jeux extérieurs...	
14h30-15h45	<u>Salle calme</u> Lecture, dessins, puzzles...	<u>Salle des manipulations</u> Voitures, jeux de constructions, poupées, cuisine, jeux de société...	<u>Salle d'expression ou cour</u> Théâtre, mimes, danse, chants, jeux extérieurs...	Atelier dirigé pour les enfants inscrits
15h45-16h	Rangement des salles / préparation du goûter			
16h-16h30	Goûter			
16h30-17h	<u>Salle calme</u> Lecture, dessins, puzzles...	<u>Salle des manipulations</u> Voitures, jeux de constructions, poupées, cuisine, jeux de société...	<u>Salle d'expression ou cour</u> Théâtre, mimes, danse, chants, jeux extérieurs...	Départs échelonnés des enfants
17h-18h	<u>Salle calme</u> Lecture, dessins, puzzles...	<u>Salle des manipulations</u> Voitures, jeux de constructions, poupées, cuisine, jeux de société...	<u>Salle d'expression ou cour</u> Théâtre, mimes, danse, chants, jeux extérieurs...	Atelier dirigé Départs échelonnés des enfants
18h-18h30	<u>Salle calme</u> Lecture, dessins, puzzles...	<u>Salle des manipulations</u> Voitures, jeux de constructions, poupées, cuisine, jeux de société...	<u>Salle d'expression ou cour</u> Théâtre, mimes, danse, chants, jeux extérieurs...	Départs échelonnés des enfants
18h30-18h45	<u>Salle calme</u> Lecture, dessins, puzzles...			

2. Accueil de loisirs extrascolaire

L'accueil de loisirs est ouvert à 7h30 par 2 animateurs. 1 se charge de l'arrivée des premiers enfants, l'autre prépare les lits de la salle de sieste. Pendant cette demi-heure les enfants sont accueillis en salle calme avec dessin, lecture et puzzles. A 8h, un autre encadrant arrive, l'un des deux premiers animateurs rejoint la réception pour accueillir les familles. En fonction du nombre d'animateurs prévus, plusieurs arrivent à 8h30. Les autres espaces de jeux sont alors ouverts permettant aux enfants de s'amuser avec d'autres jeux toujours en gestion libre. Les arrivées des derniers animateurs se font de façon échelonnée jusqu'à 9h15, intégrant les différentes salles en fonction des effectifs d'enfants présents. Les parents doivent avoir déposé leurs enfants avant 9h15. L'animateur de réception comptabilise les enfants et appelle la cantine pour transmettre au chef cuisinier les effectifs réels de repas.

De 9h30 à 11h30, plusieurs pôles de jeux sont possibles dans lesquels les animateurs proposent des ateliers plus dirigés sur le thème choisi ou en préparation d'un projet futur. La salle calme reste cependant constamment ouverte afin de permettre aux enfants de pouvoir se détendre et faire autre chose que ce qui est proposé s'ils n'en ont pas envie. A 11h30, les ateliers prennent fin, l'équipe et les enfants rangent les salles et se préparent pour se rendre à la cantine. Un appel et comptage des enfants sont effectués à ce moment. Les parents peuvent emmener ou récupérer leurs enfants entre 11h30 et 12h.

A 12h, prise de repas au REM. Le fonctionnement est similaire à celui des mercredis midis.

13h15, retour à l'accueil de loisirs. De la même façon que les mercredis, la sieste est obligatoire pour les enfants de petite section. Un temps d'accueil est possible pour les familles jusqu'à 14h15, pour les enfants inscrits à la demi-journée. Pendant ce temps les enfants sont en jeux libre dans les différents espaces et peuvent s'inscrire aux ateliers dirigés auprès des animateurs ou sur le tableau mis à disposition à l'accueil du pôle enfance. De la même façon que le matin, l'équipe d'animation aura programmé des activités sur plusieurs pôles de jeux et répondant à tous les âges pour l'après-midi. A 15h30, rangement et préparation du goûter par les animateurs et les enfants. Le levé de sieste se fait de façon progressive et au plus tard à 15h45.

A 16h, goûter des enfants fourni par le REM. Les enfants sont répartis dans les 3 salles en laissant la salle calme en priorité aux petits qui se réveillent, pour un réveil en douceur. L'équipe d'animation profite de ce moment pour prendre une pause de 30 min chacun répartie entre 16h30 et 17h. Ensuite, les enfants vont jouer dans la cour le temps que le nettoyage des salles soit terminé. A partir de 16h30, les parents ont la possibilité de récupérer leurs enfants.

Entre 17h et 18h45, les enfants peuvent de nouveau accéder aux 3 salles et à la cour en fonction de la météo, au gré de leurs envies. Un animateur est prévu à la réception pour pointer les départs et donner un retour aux familles sur le déroulement de la journée. Les départs d'animateurs se font de façon échelonnés entre 16h30 et 18h45 et en fonction de leur horaire d'arrivée.

LA JOURNEE DE L'ENFANT A L'ALSH EXTRASCOLAIRE

7h30-9h30	Arrivées échelonnées des enfants (jusqu'à 9h30) Choix et inscription aux activités et tâches quotidiennes. Pointage sur les listes de présence.		Jeux extérieurs (non dirigés) Jeux de ballons, vélos, ping-pong, structures (étage selon météo)	Espace ludothèque jeux de constructions, poupées, petites autos	Salle calme Puzzle, dessins, lecture, échanges verbaux
9h30-11h30	Pole Jeux actifs Jeux sportifs, motricité, grands jeux,	Pole expression vivante Théâtre, danse, chant, vidéo, musique, mime,	Pole Loisirs créatifs (2x1h) Motricité fine, atelier manuel, arts, communication	Pole sorties, balades et stages Ou Echanges ou partenariat	Salle calme Puzzle, dessins, lecture, repos, échanges verbaux
11h30-12h00	Départs et Arrivée échelonnées des enfants (jusqu'à 12h00)		Jeux extérieurs (non dirigés) Jeux de ballons, vélos, ping-pong, structures	Salle calme Puzzle, dessins, lecture,	
12h00	Repas au Restaurant d'Enfants Municipal (ou pique-nique selon la saison et l'activité)				
13h15-14h15	Départs et Arrivée échelonnées des enfants (jusqu'à 14h15) Choix et inscription aux activités et tâches quotidiennes. Pointage sur les listes de présence. Pour les enfants scolarisés en TPS et PS : sieste obligatoire de 13h00 à 15h30		Jeux extérieurs Jeux de ballons, vélos, ping-pong, structures Ou Salle d'expression	Salle des manip' jeux de constructions, poupées, petites autos	Salle calme Puzzle, dessins, lecture, échanges verbaux
14h15-15h30	Pole Jeux actifs Jeux sportifs, motricité, grands jeux,	Pole expression vivante Théâtre, danse, chant, vidéo, musique, mime,	Pole Loisirs créatifs (2x1h) Motricité fine, atelier manuel, arts, communication	Pole sorties, balades et stages Ou Echanges ou partenariat	Salle calme Puzzle, dessins, lecture, repos, échanges verbaux
15h30-16h00	- Pour les enfants scolarisés en TPS et PS : lever de sieste à 15h45 - Rangement dans les salles d'activité - Préparation des goûters entre animateurs et enfants		Jeux extérieurs (non dirigés) Jeux de ballons, vélos, ping-pong, structures	Salle calme Puzzle, dessins, lecture, échanges verbaux	
16h00	Goûter pour tous				
16h30-18h45	Départs échelonnées des enfants (jusqu'à 18h45) Pointage sur les listes de présence.		Jeux extérieurs Jeux de ballons, vélos, ping-pong, structures (étage selon météo)	Espace ludothèque jeux de constructions, poupées, petites autos	Salle calme Puzzle, dessins, lecture, échanges verbaux

1. Accueil périscolaire

Chaque année l'équipe périscolaire est modifiée en fonction des départs d'animateurs. Les contrats sont renouvelés pour ceux qui le souhaitent pour une année scolaire, de septembre à juin. Pour les nouveaux arrivants, un premier contrat est établi de septembre à décembre et renouvelés jusqu'à juin si la première période a donné satisfaction aux deux parties. Les agents périscolaires sont répartis sur les trois écoles et en fonction des besoins du service. Une réunion périscolaire a lieu tous les trimestres permettant un retour des équipes à l'organisateur et inversement. L'organisation reste la même sur toute l'année. Un pôle d'animateurs remplaçants est prévu en cas d'absence d'un agent.

Pour les TAPO, une programmation annuelle des ateliers est prévue avec une animatrice du service enfance-jeunesse et plusieurs intervenants afin de fidéliser les intervenants, d'avoir une lisibilité plus précise de la programmation des ateliers et de proposer des ateliers variés.

En ce qui concerne l'accueil du mercredi après-midi, une réunion de rentrée a lieu début septembre pour expliquer le fonctionnement, le projet pédagogique, définir ensemble les objectifs de l'année et choisir les actions dans lesquelles l'équipe s'investira au cours de l'année scolaire. Les réunions au cours de l'année seront organisées en fonction de l'ampleur des projets d'animation et des dates de ceux-ci. L'équipe profitera de ces temps de réunions pour faire un bilan des périodes écoulées afin d'améliorer le fonctionnement, l'accueil des enfants et le travail en équipe. Les temps d'ateliers du mercredi après-midi seront propices à la préparation des projets.

Pour cette année 2016-2017, l'équipe mènera une action sur la semaine de la solidarité en novembre. A partir du mois de décembre, les animateurs se concentreront sur la préparation de la semaine du temps de l'enfant qui aura lieu début avril. Sur la même période, les enfants aidés des encadrants pourront préparer le carnaval, qui se déroulera au mois de mars, en partenariat avec les parents d'élèves. Pour finir l'année, l'accueil de loisirs participera à la fête de la musique, en collaboration avec l'Espace jeunes, fin juin.

2. Accueil extrascolaire

Durant les vacances scolaires, l'équipe des mercredis est recrutée en priorité. En fonction des besoins, l'équipe de direction fait appel à des animateurs extérieurs et/ou à des stagiaires. Ces périodes de vacances sont également mises à profit pour la menée des projets annuels, exception faite de la période de Noël.

Les vacances d'été sont organisées dès le mois de janvier par les directeurs. Ils réfléchissent ensemble à un thème commun que les animateurs devront décliner en projet d'animation, selon leurs envies et idées durant les 2 mois, se concluant par un temps fort familial.

Les encadrants de l'année sont également prioritaires sur la période estivale, en fonction des besoins du service et de leurs demandes. Les recrutements pour cette période s'étendent de janvier à mars. Les réunions sont programmées par les directeurs et planifiées au mois de juin.

8. SORTIES, STAGES, SEJOURS

1. Accueil périscolaire

Les sorties en accueil de loisirs périscolaire sont difficiles à organiser sur le temps périscolaire. Cependant, des intervenants extérieurs peuvent proposer des activités plus spécifiques sur place. Les animateurs peuvent également prévoir des balades sur la commune afin de sortir du cadre de l'accueil de loisirs.

2. Accueil de loisirs extrascolaire

Sur chaque période de vacances scolaires, le directeur programme une sortie à la demi-journée par tranche d'âge et par semaine. Il est possible de prévoir des stages et des sorties à la journée en fonction de la thématique des vacances.

La période estivale se prête plus aisément à l'organisation de stages et séjours. En effet, 1 à 2 stages et 2 séjours sont programmés sur chaque mois. Une grande sortie à la journée est aussi proposée. Une sortie à la demi-journée est prévue chaque jour.

Tous les mercredis de l'été sont également propices aux sorties puisqu'un pique-nique est organisé pour tous les enfants fréquentant l'accueil de loisirs.

Pour toutes sorties avec trajet en minibus, l'animateur accompagnant doit être titulaire du permis B depuis plus de 2 ans, et du BAFA. Les trajets des séjours se font en car, un animateur est alors désigné comme responsable de convoi afin d'organiser au mieux le trajet et prévoir le matériel nécessaire à la sécurité des enfants.

9. PARTENARIATS

Les vacances scolaires sont plus propices à la mise en place de partenariats, les horaires étant moins contraignants sur ces périodes. Cependant, en fonction des actions menées, il est possible de travailler en collaboration avec d'autres acteurs sur les mercredis après-midi. Ainsi, sur chaque période de vacances un échange à lieu avec l'Espace Jeunes et la crèche. L'équipe peut également être amenée à travailler avec la médiathèque, les seniors et toutes associations acignolaises et extérieures.

La valorisation des actions menées par les enfants et les animateurs est importante. Elle passe avant tout par la communication.

1. Accueil de loisirs périscolaire

Chaque jour, la communication entre les écoles et les parents se fera par le biais de l'équipe d'animation. Chaque moment de transition est propice à la discussion entre les différents acteurs éducatifs. Un animateur est toujours présent à la réception du pôle enfance afin d'informer les familles et répondre à leurs interrogations et remarques.

Les mercredis après-midi seront rythmés par les différents projets menés sur l'année scolaire. Il n'y aura pas de plaquettes informatives détaillant les activités de chaque mercredi. Cependant, une information sera donnée aux familles de façon ponctuelle à l'approche des évènements, expliquant aux familles l'intérêt des enfants et de l'équipe pour le projet à venir.

2. Accueil de loisirs extrascolaire

Pour les vacances scolaires, une plaquette d'informations est mise à disposition des familles sur le site de la ville, à l'accueil de la mairie et au pôle enfance, sur laquelle est détaillée le programme des enfants et ce qui va être mis en place comme actions. Dans le hall du pôle enfance, l'équipe affiche également les programmes, des panneaux photos des ateliers mis en place et les œuvres des enfants.

Chaque fin de période de vacances est marquée par un temps fort familial afin de valoriser les réalisations des enfants et le travail de l'équipe d'animation. Il permet également de créer du lien avec les familles.

En période estivale, la communication est également importante pendant les séjours. Une réunion est organisée au mois de juin afin d'informer les parents du déroulement du séjour, de présenter l'équipe et d'échanger avec eux pour leur assurer un accueil optimal de leur enfant. L'équipe des séjours envoie chaque jour des nouvelles avec photos à l'appui lorsque cela est possible. Les parents sont ainsi rassurés.

Pour les deux types d'accueils, les actions des enfants sont rapportées dans le bulletin municipal et le journal local « Ouest France » par le biais des directeurs. Photos et articles sont envoyés à Mme Guibert, en charge de la communication à la mairie d'Acigné. Le correspondant acignolais du journal quant à lui, se déplace sur les lieux afin de prendre des photos et interviewer les différents acteurs du projet, sur demande de la direction.

Toutes les informations utiles sont expliquées sur le site de la ville et un rendez-vous préalable avec le directeur, à la demande des parents, peut-être organisé avant l'arrivée de l'enfant dans la structure.

1. Fiche Projet

Des fiches seront réalisées pour la mise en place de chaque projet. Elles seront remplies par les animateurs porteurs de projets. Elles permettront de connaître les objectifs de l'équipe, de décrire les différentes actions à mettre en place afin d'aboutir au projet, de prévoir la communication à instaurer auprès des enfants, familles et autres partenaires et d'assurer un suivi le temps de la préparation du projet.

A l'issue du projet, une évaluation aura lieu avec pour support cette « fiche de projet », qui permettra d'évaluer la qualité et la pertinence des actions menées.

—> **Voir exemple de fiche de projet en annexe**

2. Fiche d'évaluation

Au même titre que pour la préparation des projets, des fiches seront mise à disposition de l'équipe afin de définir des critères qui permettront de mesurer la portée positive ou négative des actions auprès de chaque partenaires. Cela permettra également de réitérer et améliorer les futurs projets. Ces évaluations se feront lors des réunions de bilans prévues à chaque fin de période.

—> **Voir exemple de fiche d'évaluation en annexe**

ANNEXES

TARIFICATION ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

1 Garderies

1.1 Garderie des lundi, mardi, jeudi et vendredi matin (7 h 30 – 8 h 20), du mercredi matin (7 h 30 - 8 h 50) et du mercredi midi (12 h – 12 h 45)

Tranches	Quotient	Garderie matin - midi	aide CAF ou MSA	tarifs nets garderie matin-midi
A	<=470 €	1.14	0.53	0.61
B	<=585 €	1.19	0.53	0.66
C	<=705 €	1.29	0.53	0.76
D	<=815 €	1.40	0.53	0.87
E	<=930 €	1.46	0.53	0.93
F	<=1 050 €	1.53	0.53	1.00
G	<= 1 250 €	1.57	0.53	1.04
H	> 1 250 €	1.62	0.53	1.09
	Extérieur	1,80	0,53	1,27

1.2 Garderie des lundi, mardi, jeudi et vendredi soir (16 h – 18 h 45)

La fin des enseignements est fixée à 16 heures et les enfants peuvent donc quitter l'établissement à cette heure-là sous la surveillance des enseignants.

De 16 h à 16 h 30, la garderie, assurée dans chaque établissement scolaire, est gratuite dans l'attente que les parents récupèrent éventuellement les enfants jusqu'à 16h30 au plus tard ou que ceux-ci quittent l'établissement avec autorisation pour aller exercer une activité sportive ou culturelle ou pour éventuellement rentrer à la maison.

De 16 h 30 à 18 h 45, la garderie payante avec goûter est organisée à la Passerelle.

Tranches	Quotient	Garderie soir	aide CAF ou MSA	tarifs nets garderie soir
A	<=470 €	2.76	1.06	1.70
B	<=585 €	2.99	1.06	1.93
C	<=705 €	3.21	1.06	2.15
D	<=815 €	3.44	1.06	2.38
E	<=930 €	3.65	1.06	2.59
F	<=1 050 €	3.78	1.06	2.70
G	<= 1 250 €	3.85	1.06	2.75
H	> 1 250 €	3.91	1.06	2.85
	Extérieur	4.20	1.06	3.14

2 Etude surveillée dont garderie avant étude (16 h -17 h 45)

La fin des enseignements est fixée à 16 heures et les enfants peuvent donc quitter l'établissement à cette heure-là sous la surveillance des enseignants.

De 16 h 00 à 16 h 30, la garderie, assurée dans chaque établissement scolaire, est gratuite dans l'attente que les parents récupèrent éventuellement les enfants jusqu'à 16h30 au plus tard ou que ceux-ci quittent l'établissement avec autorisation pour aller exercer une activité sportive ou culturelle ou pour éventuellement rentrer à la maison.

De 16 h 30 à 16 h 45 un goûter est distribué aux élèves inscrits à l'étude. L'étude surveillée est organisée de 16 h 45 à 17 h 45.

Tranches	Quotients	Etudes
A	<=470 €	1.68
B	<=585 €	1.78
C	<=705 €	1.96
D	<=815 €	2.13
E	<=930 €	2.28
F	<=1 050 €	2.41
G	<= 1 250 €	2.61
H	> 1 250 €	2.81
	Extérieur	3.10

3 Garderie après étude (17 h 45 – 18 h 45)

Il est proposé au Conseil Municipal, d'augmenter de 2,5 % arrondis le tarif de la garderie après étude à compter du 1^{er} septembre 2016 :

	Tarif appliqué en 2015/2016	Tarif applicable en 2016/2017
Garderie après étude	0,80 €	0,82 €

4 Accueil de loisirs – garderie du soir : tarif pour dépassement d'horaire

Il est proposé au Conseil Municipal, d'augmenter de 2,5 % arrondis le tarif pour dépassement d'horaire à compter du 1^{er} septembre 2016 :

	Tarif appliqué en 2014/2015	Tarif applicable en 2015/2016
Tarif pour dépassement d'horaire	13,50 €	13,85 €

5 Tarification journée du mercredi scolaire (12 h-18 h 45) pour les petits

Tranches	Quotients	tarifs demi -journée petits	aide CAF ou MSA	tarifs nets mercredi scolaire petits
A	<=470 €	5,95	3,57	2,38
B	<=585 €	7,03	3,57	3,46
C	<=705 €	7,83	3,57	4,26
D	<=815 €	8,66	3,57	5,09
E	<=930 €	9,03	3,57	5,46
F	<=1 050 €	9,33	3,57	5,76
G	<= 1 250 €	9,65	3,57	6,08
H	> 1 250 €	10,14	3,57	6,57
	Extérieur	12,50	3,57	8,93

6 Tarification journée du mercredi scolaire (12h-18h45) pour les grands

Tranches	Quotients	tarifs demi -journée grands	aide CAF ou MSA	tarifs nets mercredi scolaire grands
A	<=470 €	5,39	3,57	1,82
B	<=585 €	6,39	3,57	2,82
C	<=705 €	7,17	3,57	3,60
D	<=815 €	8,03	3,57	4,46
E	<=930 €	8,43	3,57	4,86
F	<=1 050 €	8,77	3,57	5,20
G	<= 1 250 €	9,15	3,57	5,58
H	> 1 250 €	9,53	3,57	5,96
	Extérieur	12,00	3,57	8,43

TARIFICATION ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

1 A la journée

1.1 journées petits

Tranches	Quotients	Tarifs journée petits	Aide CAF ou MSA	Tarifs nets journée petits
A	<=470	6,92	4,23	2,69
B	<=585	8,58	4,23	4,35
C	<=705	9,83	4,23	5,60
D	<=815	11,10	4,23	6,87
E	<=930	11,67	4,23	7,44
F	<=1 050	12,07	4,23	7,84
G	<=1 250	12,70	4,23	8,47
H	>1250	13,35	4,23	9,12
	Extérieur	21,00	4,23	16,77

1.2 journées grands

Tranches	Quotients	tarifs journée grands	aide CAF ou MSA	tarifs nets journée grands
A	<=470	6,07	4,23	1,84
B	<=585	7,61	4,23	3,38
C	<=705	8,81	4,23	4,58
D	<=815	10,13	4,23	5,90
E	<=930	10,76	4,23	6,53
F	<=1 050	11,28	4,23	7,05
G	<=1 250	11,85	4,23	7,62
H	>1250	12,40	4,23	8,17
	Extérieur	18,00	4,23	13,77

A titre indicatif, il convient également de déduire de ces tarifs les participations éventuelles des employeurs.

2 A la demi journée

1.1 demi -journées petits

Rappel : ½ journée = 65 % du tarif d'une journée complète.

Tranches	Quotients	tarifs demi- journée petits	aide CAF ou MSA	tarifs nets demi-journée petits
A	<=470	4,49	2,11	2,38
B	<=585	5,57	2,11	3,46
C	<=705	6,37	2,11	4,26
D	<=815	7,20	2,11	5,09
E	<=930	7,57	2,11	5,46
F	<=1 050	7,87	2,11	5,76
G	<=1 250	8,26	2,11	6,15
H	>1250	8,68	2,11	6,57
	Extérieur	13,65	2,11	11,54

A titre indicatif, il convient également de déduire de ces tarifs les participations éventuelles des employeurs.

1.2 demi-journées grands

Rappel : ½ journée = 65 % du tarif d'une journée complète.

Tranches	Quotients	tarifs demi- journée grands	aide CAF ou MSA	tarifs nets demi-journée grands
A	470	3,93	2,11	1,82
B	585	4,94	2,11	2,83
C	705	5,71	2,11	3,60
D	815	5,57	2,11	3,46
E	930	6,98	2,11	4,87
F	1 050	7,31	2,11	5,20
G	1 250	7,70	2,11	5,59
H	sup. 1250	8,06	2,11	5,95
	extérieur	11,70	2,11	9,59

A titre indicatif, il convient également de déduire de ces tarifs les participations éventuelles des employeurs.

3 Sorties extérieures facultatives de l'accueil de loisirs

	Tarif appliqué en 2015/2016	Tarif applicable en 2016/2017
Sorties extérieures	4,73€	4,85 €

4 Stages, séjours et grandes sorties de l'accueil de loisirs et de l'espace jeunes

Il est proposé au Conseil Municipal, de mettre en œuvre la nouvelle grille de tarification présentée en commission à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Les dispositions de la délibération n°2010.III.28 du 6 avril 2010 relatives à la participation communale en fonction du quotient familial restent inchangées. Les tarifs de ces activités seront arrondis à l'entier inférieur ou supérieur.

Tranches	Quotients	Pourcentage de participation communale
A	<=470 €	60%
B	<=585 €	55%
C	<=705 €	50%
D	<=815 €	45%
E	<=930 €	30%
F	<=1 050 €	20%
G	<= 1 250 €	10%
H	> 1 250 €	5%
	Extérieur	0%

ACCUEIL DE LOISIRS ARC-EN-CIEL

Fiche projet : « SEMAINE DU TEMPS DE L'ENFANT »

Contextualisation du projet :

Tous les 2 ans, l'accueil de loisirs participe à cet évènement communal. Ce temps fort permet à tous les acteurs éducatifs de se réunir et partager leurs connaissances sur un thème donné, cette année « l'habitat ». Dans le cadre du nouveau projet pédagogique, la volonté de l'équipe d'animation est de s'ouvrir sur l'extérieur en permettant aux enfants de participer à des évènements communaux. La semaine du temps de l'enfant s'inscrit tout fait dans ce projet. Elle permettra également de valoriser les actions mises en place par la structure.

Suite à la proposition du thème faite par Mme Roux, élue à l'enfance-jeunesse, une première réunion a été organisée pour permettre l'équipe d'animation de se mettre d'accord sur la nature du temps fort et la mise en place des différents ateliers.

Intitulé du projet	Projet Passerelle
Objectifs du projet	Ouverture de la structure sur l'extérieur par la participation à un «évènement communal Mutualiser les pratiques et les connaissances avec les différents acteurs éducatifs Valoriser les actions des enfants auprès des familles
Les objectifs de l'équipe d'animation	Faire réfléchir les enfants sur un thème donné : l'habitat Permettre aux enfants de s'ouvrir au monde et aux différences. Mettre en place des activités diverses et variées afin d'éveiller l'enfant de façon ludique
Public	Tous les enfants de l'accueil de loisirs
Nombre maximum de jeunes	En fonction des ateliers mis en place, le nombre d'enfant sera variable.
Lieu	La plupart des ateliers seront mis en place dans l'enceinte de l'accueil de loisirs.
Fréquence des ateliers	Tous les mercredis en période scolaire de novembre à avril.
Inscription enfants	Les enfants présents à l'accueil de loisirs auront la possibilité de s'inscrire aux différents ateliers chaque mercredi entre 13h15 et 14h.

Equipe pédagogique	1 animateur référent sur chaque activité
Fonctionnement des équipes	L'équipe se répartit les ateliers en fonction de l'action à menée. Un à deux animateurs référents de l'habitat des animaux, un à deux animateurs référent des habitats du monde, un à deux référents de la sécurité dans la maison et un à deux référents de « imagine ma maison »
Relations avec les familles	Le temps fort du mois d'avril permettra aux familles de découvrir les réalisations des enfants.
Communication sur le projet	Via les plaquettes et programme d'activités Via le site internet de la ville d'Acigné (description du projet) Via les affichages à l'accueil de loisirs
Partenaires	Médiathèque, association Acigné autrefois et autres acteurs éducatifs
Budget	Le budget principalement utilisé sera celui des fournitures afin d'acheter le matériel nécessaire à la réalisation des activités.
Retro planning	Septembre : Connaissance du thème Réunion d'équipe sur la réflexion et le choix des activités CCL enfance-jeunesse : échange avec les autres acteurs éducatifs de la commune pour une mise en commun du thème et des prémices d'actions menées. De novembre à avril : Mise en place des activités nécessaires à l'organisation du temps fort chaque mercredi après-midi.
Evaluation	Nombre d'enfants à participer aux ateliers Réalisation des animations pour le temps fort dans les délais Participation des autres acteurs de la commune Nombres de parents présents au temps fort Retour des familles (positifs ou négatifs)

ACCUEIL DE LOISIRS « ARC-EN-CIEL »

FICHE EVALUATION

INTITULE DE L'ACTION :		1	2	3	4	5	propositions
Pertinence Les objectifs sont-ils adaptés :	- Aux problèmes posés?						
	- Au public ?						
	- au contexte						
Efficacité Les objectifs sont-ils atteints :	- dans quelle proportion ?						
	- quelles difficultés rencontrées ?						
	- les solutions choisies : adéquates ?						
	- autres : facteurs exogènes ?						
Efficience Les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés :	- moyens humains ?						
	- moyens matériels ?						
	- moyens temporels ?						